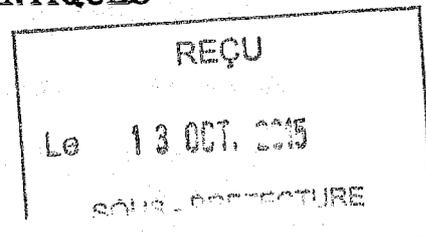


~~~~~

SÉANCE DU 05 OCTOBRE 2015

~~~~~



Présents :

M. Hervé LUCBEREILH, Maire, Président,
M. Daniel LACRAMPE, M. Gérard ROSENTHAL, Mme Maylis DEL PIANTA,
Mme Dominique FOIX, M. Pierre SERENA, M. Jean-Jacques DALL'ACQUA,
Mme Rosine CARDON, Mme Denise MICHAUT, M. Clément SERVAT, Adjoint,
Mme Henriette BONNET, Mme Maïté POTIN, Monsieur André LABARTHE,
Monsieur Michel ADAM, Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES,
Monsieur Jacques NAYA, Mme Patricia PROHASKA, Monsieur André VIGNOT,
Mme Carine NAVARRO, Monsieur David CORBIN, Mme Ing-On TORCAL,
Monsieur Francis MARQUES, Monsieur Bernard UTHURRY,
Mme Marie-Lyse GASTON, Monsieur Jean-Etienne GAILLAT,
Mme Aurélie GIRAUDON, Monsieur Robert BAREILLE, Mme Anne BARBET,
Monsieur Jean-Pierre ARANJO, Monsieur Patrick MAILLET.

Délégations de vote :

Monsieur Didier CASTERES donne pouvoir à Monsieur Daniel LACRAMPE,
Madame Araceli ETCHENIQUE donne pouvoir à Monsieur Gérard ROSENTHAL,
Madame Valérie SARTOLOU donne pouvoir à Madame Henriette BONNET.

~~~~~

**6 - CREATION D'UNE GRILLE TARIFAIRE UNIQUE A DESTINATION  
DES ANNONCEURS PUBLICITAIRES PRESENTS DANS LES  
PARUTIONS ET SUPPORTS EDITES PAR LA VILLE D'OLORON  
SAINTE-MARIE**

Monsieur Jean-Jacques DALL'ACQUA expose que jusqu'à présent, les prestations et prospections d'annonceurs pour les publications municipales étaient confiées à un prestataire.

Les marchés correspondants sont achevés.

Dans une perspective d'optimisation des recettes publicitaires et d'offre de meilleure qualité des supports publicitaires, il apparaît opportun que le service correspondant soit assuré en direct par la commune.

Le service et la grille publicitaire municipale sont mis en place pour une durée expérimentale d'un an, un bilan sera établi à échéance.

Le service publicitaire municipal a pour objet la commercialisation d'espaces publicitaires et d'articles dans les parutions et supports édités par la Ville d'Oloron Sainte-Marie.

.../...

La mission consiste à prospecter et à promouvoir les acteurs économiques à travers la publicité à insérer dans les différentes éditions et supports précités de la Ville d'Oloron Sainte-Marie.

Ce démarchage publicitaire sera effectué par un délégué commercial accrédité par la Ville et seul habilité à recueillir les annonces publicitaires auprès des commerçants, sociétés de service, entreprises ou autres.

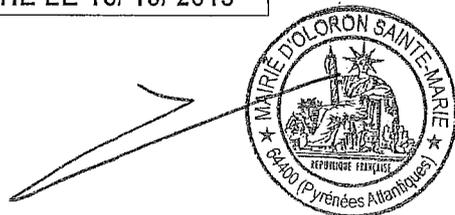
Selon la grille tarifaire, les tarifs des insertions seraient variables selon plusieurs critères (supports d'édition, format de l'encart publicitaire, le nombre de parutions et le nombre de supports).

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, par 24 voix pour, une voix contre (M. Jacques NAYA) et 8 abstentions (M. Bernard UTHURRY, Mme Marie-Lyse GASTON, M. Jean-Etienne GAILLAT, Mme Aurélie GIRAUDON, M. Robert BAREILLE, Mme Anne BARBET, M. Jean-Pierre ARANJO, M. Patrick MAILLET),

- **APPROUVE** le principe à titre expérimental,
- **APPROUVE** le règlement du service publicitaire (annexe 1),
- **APPROUVE** les tarifs applicables au service publicitaire, tels que prévus à l'annexe 2,
- **APPROUVE** le bon de commande constitutif du contrat commercial de vente d'espaces publicitaires (annexe 3),
- **ENCAISSE** les recettes correspondantes à la sous-fonction 023, nature 7088,
- **APPROUVE** l'assujettissement à la Taxe sur la Valeur Ajoutée et autoriser le Maire à faire la demande auprès des Services Impôts et signer tous documents relatifs à cette demande.

Ainsi délibéré à OLRON-Ste-MARIE, ledit jour 05 octobre 2015.  
Suivent les signatures.-

AFFICHE LE 10/ 10/ 2015



LE MAIRE,

Hervé LUCBÉREILH

